

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Les Recommandations de l'Atelier n° 11  
BTPH**

**La Conférence National sur le Plan de  
Relance pour une Economie Nouvelle**

**19 Août 2020**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ  
والصلاة والسلام على أشرف المرسلين

**Mr le Premier Ministre,**

**Mes Dames et Messieurs les Ministres,**

**Mes Dames et Messieurs les représentants du Patronat, des Syndicats et des Opérateurs Economique,**

**Honorable Assistance,**

Le secteur du BTPH a longuement constitué le maillon fort dans la chaîne économique du pays, avec tout ce qui en résulte comme efforts positifs sur l'emploi et le développement des réseaux industriels Pour les filières du matériel de construction et l'activation du secteur du transport. En effet, il a été enregistré 1.890.000 parmi la main d'œuvre active en 2019, aussi le secteur a contribué de 12% dans le produit interne brut (PIB) avec un montant de 2.386 Milliards de Dinars, et une augmentation de sa valeur ajoutée de 3,6%.

Et comme tout le monde le sait, le secteur a été impacté, tout comme les autres secteurs, par la propagation du Covid-19, ce qui a ralenti voire stoppé les travaux dans les chantiers qui doivent être relancés.

Les travaux de cet atelier, présidé par Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville, en présence de Messieurs les Ministres du Bâtiment travaux publics et les ressources en eau, et un nombre important d'opérateurs économiques et professionnels, ont permis d'établir un diagnostic précis de la situation, et de mettre l'accent sur quelques difficultés et obstacles rencontrées par les intervenants, dans la conjoncture économique actuelle, et qui demande des mesures opérationnelles s'inscrivant dans la relance souhaité par tous.

Parmi ces difficultés, nous rappelons le problème de l'immaturation des études, ce qui impose le recours aux avenants, qui nécessite un temps plus long pour le visa et un retard dans les délais, ce qui affecte la qualité des travaux, et la réévaluation des projets, en plus de quelques lacunes enregistrés dans les cahiers des charges, notamment, les aspects liés aux normes d'habilitation. Et dans un autre contexte, il a été signalé le manque de crédits financiers dans quelques projets.

D'autre part, tout le monde salue les décisions prises par Monsieur le Président relative à la décriminalisation de l'acte de gestion, à la modernisation des banques et leur accompagnement par les investisseurs et les hommes d'affaires, porteurs de projets, ainsi qu'à l'amélioration du climat d'affaires et l'indépendance du secteur des hydrocarbures.

Les recommandations de cet atelier à court terme (06) et à moyen terme (14) sont résumées comme suit :

**- A court terme :**

1. Accélérer la liquidation des annexes en suspens afin de valoriser la production stockée, ce qui permettra à ces entreprises de relancer leurs budgets, et ceci après l'octroi de crédits de paiement.
2. revoir et enrichir le cadre légal et réglementaire, notamment en ce qui concerne le Cahier des Conditions Administratives Générales (CCAG) des travaux, ce qui n'a pas été mis à jour depuis 1964. Cette revue se concrétisera dans un délai maximum de 3 mois.
3. Permettre, à titre exceptionnel, l'extension de la validité des certificats de qualification professionnelle et de classification des établissements touchés par la pandémie du Corona.
4. Adapter les termes de référence en fonction de la taille et de la nature du projet, en tenant compte des capacités nationales de réalisation et d'études.

5. Ne pas recourir aux services étrangers, sauf en l'absence de capacités nationales, en donnant la priorité à l'expertise nationale présente à l'étranger, tout en fournissant les conditions nécessaires à sa consécration.

6. Accélérer le processus de digitalisation du secteur (mise en place d'une banque de données et d'un système d'information) pour répondre aux exigences tridimensionnelles en termes de délais de livraison, de qualité et de coût des projets.

#### - À moyen terme

1. Reconsidérer le cadre réglementaire de l'ordre général, des marchés publics et des mandats d'utilité publique afin de simplifier et réduire les procédures, y compris celles liées aux garanties et aux pénalités de retard, et l'intégration des micros entreprises et Startups, notamment dans le domaine **de la sous traitance** .... Etc.

2. Réviser la loi 04-11 relative à la promotion immobilière pour permettre aux promoteurs immobiliers de contribuer activement à la réalisation des programmes de logement.

3. Diversifier les sources de financement des projets pour réduire la charge sur le budget de l'État en créant et en activant les mécanismes nécessaires tels que les prêts et les investissements.

4. Créer une banque de logements pour permettre la collecte des réserves des ménages.

5. Recourir au modèle de partenariat entre les secteurs public et privé comme solution de financement et de pilotage des projets, tout en mettant en place les mécanismes nécessaires.

6. Améliorer le climat des affaires en simplifiant au maximum les procédures administratives qui aboutissent souvent à la bureaucratie destructrice de toutes les initiatives.

7. Mettre en place **un échange de traitement** (création d'une base de données) pour mieux cadrer, valoriser et sécuriser les **droits de passation de marchés**, car

cette recommandation est considérée comme l'une des recommandations les plus importantes permettant le développement continu des acquis du secteur.